



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie
65130 Capvern

Du 20 Mai 2015 à 20 heures 30

PRESENTS: MM. : DASTUGUE G. ZANON M. LARAN JP. ROYO F. LACHAUD P. DURANCET J. BROUCA-CABARRECQ C. ALONSO Th. ROTGÉ Ch. PARROU M. CHAUVET G. PEYROUZELLE M. CABANAC V

PROCURATIONS : KATZ M (DURANCET J). - FORNER M (LACHAUD P).

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Madame Magali ZANON

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission du Conseil Municipal de Mr Jean Bernard COLOMES et installe Mme Monique PEYROUZELLE, sa remplaçante.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AFCAMDR DE TARBES

Monsieur Roger DARREUX, Président de l'association des anciens déportés et résistants demande à la Commune une subvention spécifique pour dotation du Concours National de la Résistance et de la Déportation. Le Conseil Municipal accorde 100 €

Pour : 15

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE BIBLIOTHÈQUE

Mme Nadine MARTIN, bénévole au sein de la Bibliothèque Municipale a été amenée à suivre une formation à la médiathèque de Tarbes et demande à ce que les frais de transport de 34.90 € lui soit remboursés.

Pour : 15

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

La Communauté de Commune Neste Baronnies réunie en séance le 12 Mars 2015 a pris une délibération à l'unanimité des présents, la décision suivante :

Prendre dans le cadre de sa compétence : l'aménagement de l'espace, étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan d'urbanisme intercommunal, de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale de modifier les statuts de la CCNB.

Après en avoir discuté et considérant que l'intérêt de la Commune de Capvern est de s'inscrire dans cette démarche de planification urbaine, décide de transférer à la CCNB la compétence étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal.

Pour : 14 Abstention : 1

LETTRE DE PROPOSITION D'ACHAT D'UN TERRAIN COMMUNAL PAR MR BESNARD

Mr BESNARD, après que la Commune lui a proposé le prix de vente du dit terrain à 2 500 €, propose à la Commune 1 500 €. Proposition est faite par Mr CHAUVET de le lui vendre 2 000 €. Après en avoir discuté la proposition est retenue.

Pour : 7 Contre : 6 Abstention : 2

DEMANDE D'AUGMENTATION DU TARIF HORAIRE DU MAITRE NAGEUR

Mr Charles PERES, Maitre Nageur à la piscine ludique de Capvern demande à la Commune une augmentation du tarif horaire de 1€. Après discussion, le Conseil Municipal accepte cette augmentation.

Pour : 14 Abstention : 1

CLASSE DE DÉCOUVERTE POUR LES ÉCOLES DE LANNEMEZAN

Monsieur le Président délégué des écoles de Lannemezan demande la prise en charge par la Commune de Capvern, les frais d'un voyage pour le compte d'un enfant de Capvern fréquentant le CM2 de Lannemezan.

La Commune de Capvern n'a pas à prendre en charge ces frais, car elle possède elle-même une classe de CM2.

Le Conseil Municipal vote le refus de cette prise en charge.

Pour : 15

AUGMENTATION DU PRIX DE L'EAU

Cette délibération a été reportée à la prochaine séance car la Commission de la Régie Eau n'en avait pas délibéré.

PAIEMENT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES- ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

La Commune de Capvern étant depuis ces élections chef lieu de canton, c'est à elle que revenait le travail de collecte des résultats des 63 Communes constituant ce canton, ainsi que la vérification du décompte des voix et de l'envoi à la Préfecture.

De 17 heures à 22 heures, 4 employées communales ont effectués ce travail. Le Conseil Municipal décide de rémunérer ces employées.

Pour : 12 Abstention : 3 (CHAUVET-CABANAC-PEYROUZELLE)

DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE

La Mairie de Capvern a décidé de faire réaliser un audit énergétique sur les bâtiments de la Mairie et de la Salle Polyvalente:
Le plan de financement est le suivant :

Conseil général	1 960 € soit 40%
A.D.E.M.E.	1 960 € soit 40 %
Commune	980 € soit 20%
Cout total	4 900 € TTC

Pour : 15

VALIDATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET TARIFS DU MARCHÉ

Le Conseil Municipal a décidé de créer un marché hebdomadaire le vendredi de 16h30 à 20h en été et de 15h30 à 19h en basse saison, à compter du 10 Juillet 2015 sur la Place du 14 Juillet. Les tarifs sont les suivants :

Emplacement : à la journée 1€ TTC pour 2 mètres linéaires – abonnement mensuel 3 € - abonnement annuel 30 €.

Branchement Eau : à la journée 1.50 € - Mensuel 6 € - Annuel 50 €.

Branchement électrique : **10 ampères monophasés** : journée 3.50 € – Mensuel 12€ - Annuel 30 €

20 Ampères monophasés : Journée 6 € - Mensuel 22 € - Annuel 60 €

5 Ampères triphasés : journée 4.50 € - Mensuel 15 € - Annuel 40 €

Pour : 15

CAUTION D'OCCUPATION PLACE DU 14 JUILLET

Le Conseil Municipal décide de demander lors de la venue de cirque par exemple, une caution de 400 € ainsi qu'un paiement forfaitaire pour le branchement électrique.

Pour : 15

PROGRAMME DU CENTRE DE LOISIRS 2015

Le Centre de Loisirs demande la validation de son programme pour le mois d'août 2015. Coût néant pour la Commune.

Pour : 15

Monsieur le Maire lit le compte rendu effectué par Monsieur le Sous-préfet en ce qui concerne la réunion en sous préfecture le 30 Avril 2015 entre la Commune, l'Avocat de la Commune, le Docteur FERRARA et son Avocat, l'Administrateur judiciaire et son collaborateur, Madame Record en présence de MR COSTAGLIOLI le Sous Préfet.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire, Gilbert DASTUGUE.

